# 

* Date : 04-03-2011
* Language : French
* Section : Legislation
* Source : Numac 2011762708
* Author :

Justice de paix du canton de Châtelet
Suite à la requête déposée le 21 janvier 2011, par ordonnance du juge de paix du canton de Châtelet, rendue le 23 février 2011, modifiant l'ordonnance prononcée le 19 avril 2010 (Moniteur belge du 29 avril 2010, page 24348-65317), M. Mario Caveduri, né à Ferrara (Italie) le 7 juillet 1950, domicilié à 6240 Farciennes, rue Emile Vandervelde 255, a été déclaré totalement incapable de gérer ses biens et Me Laurence Scutenelle, avocat, dont le cabinet est sis à 6280 Gerpinnes, rue Fernand Bernard 10, en qualité d'administrateur provisoire des biens de M. Mario Caveduri, voit ses pouvoirs élargis à la gestion totale des biens de ce dernier.
Pour extrait conforme : le greffier en chef, (signé) Alain Vanden Brande.